

ISSN 2071 - 1964

**Revue Interafricaine de littérature,
linguistique et philosophie**

Particip'Action

**Revue semestrielle. Volume 11, N°1 – Janvier 2019
Lomé – Togo**

ADMINISTRATION DE LA REVUE PARTICIP'ACTION

Directeur de publication	: Pr Komla Messan NUBUKPO
Coordinateur de rédaction	: Pr Martin Dossou GBENOUGA
Secrétariat	: Dr Ebony Kpalambo AGBOH : Dr Komi BAFANA : Dr Kodzo Kuma AHONDO : Dr Kokouvi d'ALMEIDA

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Président: Serge GLITHO, Professeur titulaire (Togo)

Membres:

Pr Augustin AÏNAMON (Bénin), Pr Kofi ANYIDOHO (Ghana), Pr Zadi GREKOU (Côte d'Ivoire), Pr Akanni Mamoud IGUE, (Bénin), Pr Mamadou KANDJI (Sénégal), Pr Taofiki KOUMAKPAÏ (Bénin), Pr Guy Ossito MIDIOHOUAN (Bénin), Pr Bernard NGANGA (Congo Brazzaville), Pr Norbert NIKIEMA (Burkina Faso), Pr Adjai Paulin OLOUKPONA-YINNON (Togo), Pr Issa TAKASSI (Togo), Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME, Pr Marie-Laurence NGORAN-POAME, Pr Kazaro TASSOU (Togo), Pr Ambroise C. MEDEGAN (Bénin), Pr Médard BADA (Bénin), Pr René Daniel AKENDENGUE (Gabon), Pr Konan AMANI (Côte d'Ivoire), Pr Léonard KOUSSOUHON (Bénin), Pr Sophie TANHOSSOU-AKIBODE

Relecture/Révision

- Pr Serge GLITHO
- Pr Komla Messan NUBUKPO

Contact : Revue *Particip'Action*, Faculté des Lettres, Langues et Arts de l'Université de Lomé – Togo.

01BP 4317 Lomé – Togo

Tél. : 00228 90 25 70 00

E-mail : participaction1@gmail.com

© Janvier 2019

ISSN 2071 – 1964

Tous droits réservés

LIGNE EDITORIALE

Particip'Action est une revue scientifique. Les textes que nous acceptons en français, anglais, allemand ou en espagnol sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 18 à 20 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture : 12, Times New Roman.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
 - Un **Résumé** en français qui ne doit pas dépasser 6 lignes ;
 - Les **Mots clés** ;
 - Un résumé en anglais (**Abstract**) qui ne doit pas dépasser 6 lignes ;
- Ce résumé doit être traduit en anglais.

- **Key words** ;
- **Introduction** ;
- **Développement** ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et/ou sous titrées ainsi :

1. Pour le **Titre** de la première section
 - 1.1. Pour le **Titre** de la première sous-section
2. Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2.1. Pour le **Titre** de la première sous-section de la deuxième section
 - 2.2. etc.

- **Conclusion**

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la recherche.

- **Bibliographie**

Les sources consultées et/ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulée :

Bibliographie.

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : NOM, Prénom (ou initiaux), (Année d'édition). *Titre du livre (en italique)*.
Lieu d'édition, Edition.

Pour un article : NOM, Prénoms (ou initiaux), (Année d'édition). "Titre de l'article"
(entre griffes) suivi de in, *Titre de la revue (en italique)*, Volume, Numéro, Lieu d'édition,
Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

La présentation des notes

La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.

Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets “ ”.

Les titres d'articles sont entre griffes “ ”. Il faut éviter de les mettre en italique.

Les titres d'ouvrages et de revues sont en italique. Ils ne sont pas soulignés.

La revue *Particip'Action* s'interdit le soulignement.

Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante : Prénoms (on peut les abrégier par leurs initiaux) et nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*, (s'il s'agit d'un livre) ou “Titre de l'article”, *Nom de la revue*, (vol. et n°), Lieu d'édition, Année, n° de page.

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB : Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. L'administration et la rédaction de la revue sont les seuls habilités à publier les textes retenus par les comités scientifiques et de relecture. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques... doit respecter le format (format : 12,5/26) de la mise en page de la revue *Particip'Action*.

Tous les articles doivent être envoyés aux adresses suivantes : **participaction1@gmail.com**

NB: Chaque auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue *Particip'Action* participe aux frais d'édition à raison de 50.000 francs CFA (soit 80 euros ou 90 dollars US) par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part.

La Rédaction

SOMMAIRE

LITTÉRATURE ET CIVILISATION

1. Allegory and Politics in George Orwell's *Animal Farm* and Bessie Head's *A Question of Power*
Théodore BOUABRE.....9
2. Social and Power relations in Achebe's *Anthills of the Savannah*
Yélian Constant AGUESSY.....21
Théophile HOUNDJO
Bachirou Ayedon AYEDON
3. Allusions to Permanent Social Hindrances in Ayi Kwei Armah's *The Resolutionaries*
Lambert Kouadio N'GUESSAN.....37
4. Das Modell der Hauptfigur bei Rainer Werner Fassbinder oder das mögliche Fragmentieren einer Figur: Sinn und Tragweite
Eckra Lath TOPPE59
5. Selfishness and Greed for Power in Politics: A Socio-Educative Reading of Some of Shakespeare's Plays
Casimir Comlan SOEDE.....79
Dyfaizi Nouhr-Dine AKONDO
Ibrahim YEKINI
6. Cutting Across Myth: Humor and Cosmetics
Monique TESAN TRA-LOU.....95
7. Venturing on The Unexplored Terrain: The First Stage of An Ecocritical Analysis of Selected Novels by Ayi Kwei Armah
Moussa TRAORÉ.....113
8. Konflikte im Freundes- und Familienkreis afrikanischer Migranten am Beispiel der Romane *Das Afrikanische Auge* von Luc Dègla und *Der Bauch des Ozeans* von Fatou Diome: Lösungen für ein erfolgreiches Umdenken
Yaovi Antoine HOUNHOUENOU.....131
9. A Life in Color(S): One Hester in Hawthorne's *The Scarlet Letter*
Komla M. AVONO.....153
10. Traditional wedding ceremony in Teke community in present-day Brazzaville: an example of invented tradition
Abraham NGALOUO-ANTSO.....171

LINGUISTIQUE

11. Une analyse sémantique des expressions euphémiques en éwé
Kadza Kodjo Essenam KOMLA.....197

PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES

12. Du bon usage de l'histoire dans la modernité politique des démocraties africaines : au-delà des conflits d'interprétation.
Eustache Roger Koffi ADANHOUNME.....219
13. Philosophie et engagement de l'Afrique : une réflexion à partir de l'éducation musicale de Platon
Kati FERRARI.....247
14. L'impact de la coopération sécuritaire multilatérale sur la stabilité politique en Afrique de l'Ouest
Solenko GNENDA.....267

**DU BON USAGE DE L'HISTOIRE DANS LA MODERNITE POLITIQUE DES DEMOCRATIES
AFRICAINES : AU-DELA DES CONFLITS D'INTERPRETATION**

Eustache Roger Koffi ADANHOUNME

DPH/FLASH/UAC (BENIN)

Résumé

L'histoire pré-coloniale peut être source d'inspiration pour la modernité démocratique africaine à la condition d'en faire un bon usage. Cette revisitation objective des faits historiques en lien écrit avec l'histoire des mentalités collectives, requiert forcément une herméneutique méthodique et interdisciplinaire des imaginaires socio-politiques. Seule, une telle herméneutique peut mettre la modernité africaine à l'abri des conflits d'interprétation, des débats idéologiques fortement animés d'une grande dose de sentiments, de subjectivité sympathique. Ainsi, les concepts et les méthodes de l'historien pourront en l'occurrence se démarquer de ses fortes évidences de manière à ne pas cautionner les stratégies de récupérations politiques des processus démocratiques en cours sur le continent. Aussi les valeurs sociales et politiques exprimées par les institutions du conseil des sages, l'arbre à palabre, les sociétés lignagères segmentaires, les monarchies pré-coloniales, bref les valeurs structuratrices et garantes de la cohésion socio politique ne peuvent en aucun cas être assimilées *strictu sensu* aux principes démocratiques consacrés par la démocratie athénienne.

Mots –clés : histoire pré-coloniale, monarchies, sociétés acéphales, Afrique, démocratie consensuelle, démocratie athénienne, herméneutique, valeurs, imaginaires socio-politiques.

Abstract

The Pre-colonial history can be a source of inspiration for African democratic modernity on the condition of making good use of it. This objective revisiting of historical facts in a written connection with the history of the collective mentalities necessarily requires a methodological and interdisciplinary hermeneutics of socio-political imaginations. Only such hermeneutics can protect African modernity from conflicts of interpretation, ideological debates strongly animated by a large dose of feelings and sympathetic subjectivity. So, the concepts and methods of the historian can in this case stand out from its strong evidence so as not to support the strategies of political takeover of democratic processes underway on the continent. Thus the social and political values expressed by the institutions of the council of wise men, the palaver tree, the segmental lineage societies, the pre-colonial monarchies, in short the structural

values and guarantors of the socio-political cohesion can in no way be assimilated. Strictly speaking, to the democratic principles enshrined in the Athenian democracy.

Keywords: pre-colonial history, monarchies, acephalous societies, Africa, consensual democracy, Athenian democracy, hermeneutics, values, socio-political imaginations.

Introduction

L'Afrique de l'ère pré-coloniale recèle des ressorts démocratiques telles que la décentralisation, les institutions du conseil des sages et de l'arbre à palabre qui incarnent la parole libérée mais aussi le corpus des valeurs sociales et religieuses, garant de la société contre la dérive autoritaire de l'absolutisme de façade. C'est dans une dynamique similaire que s'inscrit le point de vue d'historiens et autres chercheurs en sciences sociales. Ces derniers considèrent les sociétés lignagères segmentaires africaines comme les plus ultra-démocratiques de l'Afrique pré-coloniale d'ailleurs hissées au pinacle de l'architecture démocratique à l'échelle du monde¹⁰¹.

Ces sociétés acéphales de l'Afrique subsaharienne seraient à ce propos à maints égards, plus démocratiques que « l'oligarchie athénienne ». Il en ressort que ces pratiques politiques en cours dans les sociétés lignagères segmentaires non étatiques et les monarchies aux contrepoids et aux courants modérateurs d'antan, consacrent ce qu'on a pu nommer la démocratie consensuelle¹⁰².

L'histoire peut être une source d'inspiration féconde pour le présent et les générations à venir à condition d'être objective tant dans la relation des faits que dans leur interprétation. Pour ce faire l'historiographie africaine à la complexité manifeste renforcée par l'ornière de l'oralité doit inévitablement s'inscrire dans une perspective interdisciplinaire comme le recommande avec justesse Ki-Zerbo : « A cette tâche considérable tous les savants, et pas seulement les historiens, sont appelés à participer car, compte tenu des difficultés spéciales de l'historiographie africaine, seul le travail

¹⁰¹ Pierre Salmon (dir.), *Processus Démocratique En Afrique : Impact Et Perspectives*, Belgique, tournai, 1994, p. 12-13. 55. 75 sq.

¹⁰² Félix Iroko, « il y avait-il des formes d'expression démocratique dans l'Afrique pré-coloniale? » in Pierre Salmon, *op. Cit.* p. 55-62.

interdisciplinaire produira des fruits »¹⁰³. C'est à ce titre que la philosophie, comme d'ailleurs toutes les autres sciences sociales, peut s'inviter à ce débat de l'historiographie africaine pour en décrypter les logiques, les imaginaires socio-politiques qui sous-tendent ces faits historiques. On connaît la formule que Nietzsche consigne dans un des fragments accumulés en vue d'un ouvrage jamais achevé : « Il n'y a précisément pas de faits, mais que des interprétations »¹⁰⁴. Quelle herméneutique des faits historiques au service des processus de démocratisation en cours dans les nations africaines ? En effet les tenants de la thèse des démocraties consensuelles ont vu dans les contrepoids et courants modérateurs des monarchies africaines l'expression d'une démocratie qui n'avait rien à envier à l'oligarchie athénienne. Est-on en droit de considérer l'expérience politique en cours sous les archontats de Clisthène et de Périclès comme une oligarchie, prétextant du revers de la médaille systématisée par le mythe de l'autochtonie des athéniens.

Pour aborder ce débat historiographico-philosophique, deux préalables s'imposent à nous à savoir d'abord poser les jalons d'une herméneutique des faits historiques au service de la modernité démocratique africaine en cours et, ensuite, décrypter la question préjudicielle prétextant du caractère oligarchique de l'expérience politique attique.

Bref, la question du rapport entre la démocratie athénienne et les systèmes politiques anciens et modernes africains n'est pas l'objet spécifique de cette réflexion. Elle a été abordée dans le cadre d'autres investigations¹⁰⁵.

¹⁰³ Cf. Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique Noire. D'hier à Demain*, Paris, Hatier, 1978, p. 30.

¹⁰⁴ F. Nietzsche, *Fragments Posthumes, 1*, In *Œuvres Philosophiques Complètes*, T.XII, Paris, Gallimard, 1971, p. 115.

¹⁰⁵ Cf. E. R. K. Adanhounmè, « *Les inventions démocratiques comme paradigmes à l'ère africaine des nouveaux politiques : au-delà des ruses de récupération en cours* », in *Cahiers du CERLESHS*, tome XXVII, N° 43, Novembre 2012, p. 117-157 ; « *Considérations sur la démocratie consensuelle au sein des monarchies traditionnelles aux contrepoids et courants modérateurs* », In *Imo-Irikisi, La Revue des humanistes du Bénin*, FLASH/UAC, Vol. 5, N°1 et 2, Juillet et Décembre 2013, pp. 189-198.

1. Jalons pour une herméneutique des faits historiques au service de la modernité politique en Afrique.

Une méprise délétère à forcément stigmatiser revient à cette tendance en histoire à juger les autres époques d'après nous-mêmes, c'est-à-dire selon les représentations, voire les paradigmes actuels. A chaque époque, ses mœurs sociales et politiques.

Il faut se garder en l'occurrence de croire que nous entendons contester les tenants de ce point de vue sur le terrain de la relation des faits historiques. Il s'agit évidemment là d'une mine d'informations. Mais là où le bât blesse, c'est plutôt le terrain délicat de l'interprétation à laquelle ils soumettent aisément ces faits. Il s'avère incontestable que les faits sont têtus. Febvre souligne dans ses *Combats pour l'histoire*¹⁰⁶ que les faits historiques ne se constatent pas mais sont plutôt reconstruits à partir des documents et monuments qui sont des traces. C'est-dire que l'historien n'est jamais en présence de faits « bruts ». Un fait est toujours une reconstruction à partir des aspects vécus ou des témoignages. De la relation des faits à l'herméneutique du sens de leur signification, il y a cependant une distance à ne pas franchir sans une certaine précaution méthodologique. Pour être à l'abri d'herméneutique abusive à enjeux idéologiques plus ou moins explicite, l'historien se doit en l'occurrence de se mettre à l'abri de toute tendance à cautionner une pratique politique en cours. Une tendance plus ou moins explicite à la « fabulation », à « exhumer » du passé ce qui intéresse et paraît plaisant, ce qui est à la vogue, ce qui magnifie et enchante, ce qui en somme glorifie. En dépit de la quête d'objectivité¹⁰⁷, de vérité des « faits bruts » que prétendent garantir les méthodes critiques, la mémoire historique ne semble pas à l'abri des altérations souhaitées, des herméneutiques orientées à dessein. « Ce que l'on dit de soi est toujours

¹⁰⁶ L., Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, Flammarion, 1953.

¹⁰⁷ Il ne faut pas confondre objectivité et neutralité. L'objectivité n'est pas l'absence de point de vue mais elle résulte de l'emploi de méthodes rigoureuses de reconstruction. L'histoire est ainsi l'élaboration d'un discours objectif sur le passé par des méthodes rigoureuses. La neutralité ou l'impartialité de l'historien serait l'absence de prise de position de l'historien dans sa relation et partant son interprétation des faits. L'historicisme de Dilthey partage ce point de vue. Il consiste en effet en une « philosophie critique de l'histoire » qui démontre que toute connaissance objective du passé ne se réalise qu'à travers l'expérience subjective du chercheur. Dilthey dévoile l'intervention de l'historien dans le tri et l'organisation des faits.

poésie »¹⁰⁸. Le mot est de Renan. L'historien n'est donc pas à l'abri d'une éventuelle inflation de la mémoire collective. Il lui revient de droit de décider de l'essence et de l'ossature du passé en accord avec son projet de société, en somme de ``décréter`` le passé tel quel, de valider tel pan de son passé. Ainsi si la pratique démocratique paraît à la mode, le fascine et l'éblouit, il sera enclin à exhumer de l'histoire collective ou clanique à laquelle il reste évidemment redevable, des signes avant-coureurs ou carrément à y découvrir des sociétés hautement démocratiques fourmillant d'institutions authentiquement démocratiques, à l'instar de *l'ekklesia*, de la *boulê* et de *l'héliée*. Quelle stratégie d'intumescence institutionnelle à la manière des tactiques politiques en cours sur l'aire géographique africaine?

L'historien, en effet, avec l'appui d'une certaine sociologie archéologique, se découvre une autre vocation, la vocation de gonfler l'histoire à loisir. Il décide du passé en accord avec la contingence de ses intérêts, il le construit, le reconstruit et le déconstruit selon ses aspirations ; en somme il infléchit l'histoire en canonisant ce qui est injustifiable. Il lui inflige en l'occurrence un sens, son sens à lui, sa lecture biaisée des faits en symphonie avec le projet de société qu'il a en vue. « La seule force du passé lui vient du futur »¹⁰⁹

Il paraît donc évident que l'histoire reste inséparable de l'historien, elle est recreation active du passé à partir du présent. Il s'avère évident qu'il est difficile à un historien d'échapper à son temps, de garder une certaine neutralité, de faire montre d'objectivité en face de la spécificité de nos historicités fortes en cours. Disons pour faire bref que l'historien éprouve de la peine à ne pas « porter atteinte à l'intégrité de la vérité objective de l'histoire ».¹¹⁰

Il nous revient à l'esprit *La Cité Antique*¹¹¹, œuvre majeure à travers laquelle Fustel de Coulanges se livre à une étude minutieuse sur le culte, le droit et les

¹⁰⁸ Ernest Renan, *Préface des Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse*, Paris, GF-Flammarion, N° 265, 1973, p. 39

¹⁰⁹J.-P Sartre; *L'Être et le Néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, 1943, p.556.

¹¹⁰ H.- I. Marrou, *De La Connaissance historique*, Paris, Seuil, 1959, p. 51-55.

¹¹¹ F. de Coulanges, *La Cité Antique*, Paris, Flammarion, 1984, pp. XXIII-XXIV.

institutions de l'antiquité grecque et romaine. Il nous semble pertinent que tout chercheur préoccupé du passé de l'Afrique devrait peut-être aussi s'en inspirer pour diverses raisons. Il propose une définition de l'histoire qui va au-delà de la relation des événements matériels et des institutions : « L'histoire n'étudie pas seulement les faits matériels et les institutions ; son véritable objet d'étude est l'âme humaine ; elle doit aspirer à connaître ce que cette âme a cru, a pensé, a senti aux différents âges de la vie du genre humain »¹¹². L'histoire, comme science historique de la psyché, ou des croyances ; l'histoire, « science de l'homme », mais de « ce qui change en lui »¹¹³. Il se dégage alors que la tâche de l'historien, le rôle qui incombe à l'historien de l'antiquité revient en l'occurrence à faire ressortir exactement la spécificité de l'altérité radicale de ce monde à jamais révolu. Une telle histoire ne peut nous être utile que dans la mesure où nous en avons une exacte connaissance. Pour ce faire, il va falloir dégager les principes qui fondent et structurent ce monde antique, en dérouler l'exacte logique qui lui confère sa cohérence, en retracer les étapes de sa constitution à travers les révolutions spécifiques auxquelles il a été soumis, puis de sa progressive dislocation. Pour être des ancêtres, les Grecs et les Romains n'en sont pas moins des étrangers à nos imaginaires, à nos mœurs, par leurs manières de penser, par les intérêts qui agitaient la vie entière de leurs sociétés, et institutions d'antan, les idées qui les animaient et les dirigeaient. Coulanges parle de croyances pour spécifier globalement cette radicalité qui caractérise leurs imaginaires socio-politiques. Il donne à ce propos l'impression d'être le précurseur de Castoriadis au sujet des analyses sur l'auto-institution de la société¹¹⁴.

Pour contribuer à la marche de l'humanité, l'historien doit pour sa part démontrer et convaincre qu'entre les anciens et nous les modernes, la distance paraît parfois, voire souvent infranchissable. Du fait que le présent trouble notre connaissance, nous nous devons de nous garder de juger les autres époques d'après nous-mêmes, « de juger les Anciens avec les idées modernes »¹¹⁵. Il faut plutôt prendre l'exacte mesure de

¹¹² *Idem.*

¹¹³ *Idem.*

¹¹⁴ C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*; Paris, Seuil, 1985 pp. 204-481; Cf. *Domaines de l'homme*, Paris, Seuil 1986, p. 479.

¹¹⁵ *Idem.*

ce fossé entre eux et nous, se défaire de nos appréhensions subjectives, de les observer en eux-mêmes en étant de leur temps, « les décrire eux et non pas nous à travers eux (...) non plus nous par rapport à eux posés comme modèles que nous pouvons et devons imiter, mais plutôt eux par rapport à nous, vus dans leur différence et fixés dans une altérité que précisément dessine la confrontation (parfois explicite et toujours implicite) elle-même, eux qu'il n'y a tout simplement aucun sens à tenter d'imiter aujourd'hui, car l'humanité à progresser. La croyance, fondatrice du lien social, n'est plus et, en même temps qu'elle disparaissait, se défaisait la société qu'elle avait façonnée. Ecrire l'histoire de cette époque, c'est retrouver cette croyance primordiale, mesurer ses effets et suivre ses transformations. Car les croyances font l'histoire »¹¹⁶.

Il importe alors de ne pas faire un usage erroné de l'antiquité en se méprenant sur la radicalité de son essence. La Terreur qui a conclu la Révolution est fondamentalement imputable aux fatales illusions et aux fallacieuses interprétations de l'antiquité par les Jésuites, Plutarque et Rousseau. C'est ce qu'explique Hartog dans sa préface au célèbre ouvrage de Coulanges : « Si J.-J. Rousseau eût mieux compris l'Antiquité, les hommes généreux qui s'inspirèrent de lui après 1789 n'eussent pas confondu la liberté moderne avec la liberté grecque ; essayant de nous donner des institutions parfaites, ils ne les eussent pas coulées dans le moule romain ; (...) tentant un effort à jamais mémorable pour fonder la liberté, ils ne l'eussent pas seulement cherchée dans la souveraineté antique du peuple, qui ne se trouve être autre chose en pratique dans notre monde moderne qu'un asservissement commun de tous les individus à un Etat omnipotent »¹¹⁷.

Les conflits d'interprétations foisonnent en histoire. Prenons le cas typique de cette Révolution française avec les visions contrastées portées sur ce mouvement par les historiens et intellectuels français et étrangers. Deux ouvrages majeurs fournissent une bonne synthèse de cette variété d'interprétation à savoir d'abord *Un jury pour la*

¹¹⁶*Ibidem*, p. XV-XVI.

¹¹⁷*Ibidem*, p. IX.

Révolution où Godechot¹¹⁸ rassemble pour juger la Révolution ce qu'il dénomme un jury composé de quatorze écrivains, de Lamartine (1790-1847) à Lefebvre (1874-1930). Ensuite, plus proche de nous, *Aux armes, historiens. Deux siècles d'histoire de la Révolution française*¹¹⁹ de l'historien britannique, Hobsbawm. Ce dernier ouvrage écrit au moment du bicentenaire où les controverses sur l'héritage de la Révolution française faisaient rage, notamment autour des travaux d'inspiration marxiste de Soboul, Vovelle¹²⁰ et de ceux d'inspiration libérale de Furet¹²¹ prouve que les historiens, en écrivant l'histoire, éprouvent de la difficulté à faire totalement abstraction de leur personnalité, de leurs expériences du présent, des enjeux idéologico-politiques auxquels ils sont plus ou moins inconsciemment assujettis.

Nous nous devons de nous garder de forger une histoire falsifiée, une histoire d'imagination, bref une antiquité d'imagination. L'étude de cette dernière ne peut nous être utile qu'à la condition qu'elle nous met à l'abri d'une imitation « puérule et dangereuse ». Coulanges met un terme à ses propos en faisant ressortir le principe dynamique qui anime nos historicités fortes en cours. Faire l'histoire d'une époque revient à faire l'histoire d'un imaginaire spécifique, des mœurs précises, bref l'histoire d'une croyance : « Nous avons fait l'histoire d'une croyance. Elle s'établit : la société humaine se constitue. Elle se modifie : la société traverse une série de révolutions. Elle disparaît : la société change de face. Telle a été la loi des temps antiques »¹²².

Nous devons évidemment observer le passé à l'aune des questions et des intérêts du présent historique. Néanmoins une histoire objective se doit de se garder de transposer la pertinence du présent politique dans un passé fort éloigné dans le temps et davantage encore dans l'esprit, c'est-à-dire dans l'imaginaire de nos espaces contemporains de légitimités politiques. En d'autres termes, si la démocratie nous paraît de nos jours pertinente, elle ne l'a pas forcément toujours été. Sinon nous risquons de ne

¹¹⁸J. Godechot, *Un jury pour la Révolution*, Paris, Robert Laffont, 1974.

¹¹⁹E. J. Hobsbawm, *Aux armes, historiens. Deux siècles d'histoire de la Révolution française*, trad. J. Louvrier, Paris, La Découverte, 2007.

¹²⁰M. Vovelle, *L'héritage et la Mémoire*, Toulouse, Privat, 2007.

¹²¹F. Furet, *La Révolution française* ; Paris, Gallimard, 1979.

¹²²*Ibidem*, p. 464.

pas poser les vrais problèmes, nous contentant plutôt d'apporter de fausses solutions aux faux problèmes bourrés d'une grande dose de sentiments, s'esquivant à nos responsabilités historiques par la distraction en des pis-aller de solutions et le refus délibéré et opiniâtre de nous soumettre à l'évidence de la vérité politique en cours.

Nous sommes en l'occurrence porté à proposer de la démocratie, une définition, un point de vue relevant beaucoup plus de l'observation empirique que de l'idéal, de la valeur, du principe ou encore, de finalité quelque peu téléologique. Cette acception empirique de la démocratie à l'opposé de l'utopie démocratique limite la démocratie à un type de régime représentatif qui paraît à présent pourvu du monopole de la légitimité politique dans la plus grande partie du monde.

Sera-t-on donc en droit d'envisager à l'avenir d'autres légitimités politiques en dehors du système représentatif démocratique? C'est à ce niveau que se situe l'une des dimensions majeures de la réflexion de Fukuyama¹²³.

De telles hypothèses à connotation fortement idéologique consacrent évidemment les dysfonctionnements notoires de nos pratiques politiques. Le recours délibéré à nos démocraties consensuelles d'antan ne saurait par une quelconque alchimie, nous permettre d'affronter les défis actuels de notre développement. De notre point de vue, une remarque globale à tout le moins s'impose. L'avenir de la pertinence de nos propositions culturelles ne passent pas nécessairement par la référence forcée à l'altérité, voire la consécration par l'Europe d'aujourd'hui encore moins d'antan. Nous n'avons pas en l'occurrence le loisir d'entrer dans le détail de la démonstration qu'on pourrait ici souhaiter. Mais on s'aperçoit déjà, nous semble-t-il, l'importance fondamentale d'une telle objection qui s'accompagne évidemment d'autres.

Il nous faut plutôt partir des difficultés réelles qu'éprouvent les processus démocratiques en cours, et partant, en prendre résolument acte-leur incapacité apparente

¹²³ F. Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*; trad. fr. Paris, Flammarion, 1994, p. 114. Hans Jonas se démarque du triomphalisme de Fukuyama dans son *Principe responsabilité* (p. 44) en remettant en question la capacité du système représentatif à rendre justice aux nouvelles requêtes de l'agir technologique. Il souligne l'incompatibilité des principes et méthodes du système représentatif avec les exigences éthiques de l'avenir de l'humanité.

à aller au-delà des mécaniques institutionnelles de manière à muer en effectivité l'utopie des droits et des devoirs citoyens consubstantiels à l'idéal démocratique. C'est dire que c'est en termes d'imaginaires politiques qu'il convient d'appréhender les problématiques politiques de l'Afrique conviée à l'instauration de l'Etat de droit, l'institutionnalisation du pluralisme et du suffrage universel¹²⁴, l'alternance au pouvoir, la transparence et l'équilibre de pouvoir entre l'institution politique et la société civile¹²⁵. C'est à ce niveau que l'histoire des faits sociaux et l'histoire des mentalités collectives, bref l'histoire conviée à explorer les imaginaires, doit non seulement être appelée à reprendre la plénitude de ses droits mais aussi à fournir des éléments nouveaux de compréhension, à apporter un éclairage nouveau à notre situation critique de déliquescence sociale et de récupération politique¹²⁶. Le choix de l'histoire en l'occurrence ne doit pas être celui de ses déterminations, ses opinions, ce que François Furet dans son célèbre ouvrage *Penser la Révolution Française*, dénomme ses « fortes évidences » mais plutôt de ses concepts et de ses méthodes : « L'histoire en général a cessé d'être ce savoir où les « faits » sont censés parler tout seuls, pourvu qu'ils aient été établis dans les règles. Elle doit dire le problème qu'elle cherche à analyser, les données qu'elle utilise, les hypothèses sur lesquelles elle travaille et les conclusions qu'elle obtient »¹²⁷.

Il importe donc de nous garder de tordre le cou à l'histoire a priori 'recherche' d'authenticité et de vérité ; il urge de s'interdire de falsifier l'objectivité des faits historiques en se réfugiant dans cette fabulation d'herméneutes aux intentions idéologiques manifestes.

¹²⁴ Cf. E. R. K. Adanhounmè, « *Le suffrage universel entre l'agrégation des intérêts et la volonté générale. Propos sur l'impasse du vote démocratique* », in *Revue spéciale des Journées Scientifiques de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)* de l'Université d'Abomey-Calavi, Vol. 2 N° 3, Août 2012, pp. 151-170.

¹²⁵ Cf. E. R. K. Adanhounmè, « *Etat et société civile dans le marxisme : Marx et postérité philosophique* » in *Particip'Action*, Revue Interafricaine de littérature, linguistique et philosophie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Lomé-Togo, Vol. 7., n° 1- Janvier 2015, pp. 393-428.

¹²⁶ Cf. E. R. K. Adanhounmè, « *Les inventions démocratiques comme paradigmes à l'ère africaine des renouveaux politiques : au-delà des ruses de récupération en cours* », in *Cahiers du CERLESHS*, tome XXVII, N° 43, Novembre 2012, pp. 117-157.

¹²⁷ F. Furet, *Penser la Révolution Française*, Paris, Gallimard, 1979, p, 26.

C'est dans cet ordre d'idées de falsification de l'histoire que s'inscrit le jugement de valeur qui consiste à voir dans la cité attique de l'ère de Périclès, l'expression d'une oligarchie. Athènes serait en effet une oligarchie, c'est-à-dire un régime politique au sein duquel le petit nombre d'individus ou de familles, confisque le pouvoir au détriment des intérêts communs.

2. Athènes : paradigme de démocratie ou prototype d'oligarchie ?

A l'esprit averti, le jugement taxant la démocratie athénienne d'oligarchie, peut paraître dans une certaine mesure juste, à condition que l'on y apporte des nuances. La vérité est dans les nuances. Cette nuance indispensable à une telle appréciation à l'allure hâtive, se retrouve fort heureusement à travers les propos d'un seul des participants de ce colloque. Il s'agit du belge Pierre Salmon qui explique dans sa contribution que « confrontée à nos idées modernes, la démocratie athénienne était une oligarchie de fait »¹²⁸. Cette pertinence d'analyse se retrouve de manière explicite chez Delannoi qui se refuse à rapprocher l'étincelle brillante et rare attique sous Clisthène et Périclès de l'oligarchie spatiale¹²⁹. De notre point de vue, il est nécessaire que nous nous y arrêtions un instant afin d'en déduire les réflexions qui militent en faveur de la relativité en matière d'appréciation de ce genre. Mais avant de dégager qu'aucune époque ne recèle en elle seule tous les critères de démocratie¹³⁰, permettons-nous d'attirer l'attention sur la méprise en matière d'herméneutique de l'antiquité attique, la tendance facile à parler d'oligarchie athénienne *strictu sensu*, pour semble-t-il, se donner bonne conscience ou du moins, rapprocher le plus possible les pratiques traditionnelles du pouvoir, de l'invention athénienne. Nous avons de la peine à souscrire à une telle argumentation qui à notre sens, paraît facile.

En dépit de son réquisitoire sévère à l'encontre de cette « foire aux constitutions » démocratiques, cette démocratie coupable d'avoir assassiné injustement

¹²⁸ P. Salmon, « Une démocratie à construire » in Salmon P. (dir), *Processus démocratique en Afrique : impact et perspectives; Actes du Colloque International de Cotonou, 11-14 Avril 1994*, Tournai, Presses de l'Imprimerie Campin, ULC / CERI, Décembre 1994, p.17.

¹²⁹ G. Delannoi, « Démocratie, le mot et le critère », in *Esprit*, N°240, Février 1998, pp. 61-64.

¹³⁰ *Ibidem*, p. 66.

son maître et les généraux d'Arginusés, Platon voit dans l'ancienne constitution athénienne une démocratie dans la mesure où, contrairement au régime lacédémonien qui paraît avoir toutes ses faveurs à cause de l'incarnation empirique du modèle politique de la juste mesure, elle apparaît comme une combinatoire harmonieuse d'égalité, de soumission et de liberté. En aucun moment, il ne doute du caractère démocratique du régime attique où « tout déborde de liberté »¹³¹. Son invective à l'endroit de la démocratie athénienne porte le débat à un autre niveau de réflexion. Il estime en effet que la liberté politique ne se trouve que dans les gouvernements modérés par les lois justes portées par la logique de la juste proportion et non soucieux simplement de dénivèlement. Ce qu'il dénonce dans la société démocratique, ce n'est pas tant son instauration par la double médiation solonienne et clisthénienne, mais plutôt ce qu'elle est devenue par son métabolisme à donner le vertige. Selon l'imaginaire hellène auquel reste redevable la réflexion platonicienne, les extrêmes s'engendrent les uns les autres dans la mesure où ils s'abreuvent aux mêmes sources et donnent lieu à des folies similaires de démesure. « L'excès de liberté doit aboutir à un excès de servitude, et dans l'individu et dans l'Etat »¹³². Il s'en dégage qu'un régime de liberté comme la démocratie ne peut demeurer tel qu'à condition qu'il garde le cap des valeurs authentiquement grecques d'équilibre et des mesures qui, à regret, paraissent de plus en plus délaissées au profit de démesures (*hubris*) de toutes sortes et de calibres immenses. A l'analyse de Thucydide, dans l'*Histoire de la Guerre de Péloponnèse*, Athènes a été victime de sa trahison des idéaux d'ordre et de mesure, de sa propension à la démesure revenant à contraindre toute mer et toute terre à s'ouvrir à son audace. La chute d'Athènes est le revers de la médaille de son impérialisme¹³³. Dans la logique platonicienne, la mesure en l'occurrence devrait concourir à privilégier la connaissance du bien dispensatrice de vertu et de mesure, la *philia* qui fraternise les hommes entre eux au sein de leur cité et concourt à fonder durablement leur association, leur unité dans et

¹³¹Platon, *La République*, VIII, 564a, LGF, 1995, p. 543.

¹³²*Idem.*

¹³³Thucydide, *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, II, LGF, 1991, p. 41.

par la différence¹³⁴. On comprend d'ores et déjà que dans une œuvre de maturité politique comme *Les Lois*, Platon cherche un régime qui tienne le milieu entre la monarchie et la démocratie, ces deux « mères de tous les régimes »¹³⁵. Cette vision politique de la mesure traverse de part en part les écrits du métèque Aristote qui paraît plus clément à l'endroit des cinq constitutions (*politeiai*) démocratiques. Le stagirite ne connaît pas la démocratie mais plutôt parle des démocraties qu'il soumet à une analyse minutieuse. Tant il pousse à l'extrême l'art de la division des espèces dans l'intention de faire ressortir aussi les formes de démesure démocratique à proscrire¹³⁶. Ne s'agit-il pas là de la « foire aux constitutions » caractéristique du métabolisme démocratique dénoncé par le maître Platon? Bien avant ces derniers, Pindare et Hérodote à travers la typologie trilogique des régimes politiques qu'ils établissent, associent la cité attique à la pratique de la démocratie¹³⁷. Il en est de même de la postérité romaine qui, à travers le grec Polybe et le *primus inter optimates* de Cicéron, assume cette filiation qui démarque de manière précise la constitution démocratique attique de l'oligarchie lacédémonienne. Cette intelligence politique se retrouve plus tard dans *L'Esprit des Lois* où Montesquieu assume cet héritage constitutionnel des Anciens qui, pour faire barrage aux tentations de démesure, ont avant lui, recommandé que le pouvoir arrête le pouvoir.

L'existence dans la cité de Lucurgue d'une *gerousia* – conseil des Anciens, d'une *apella* ou *ekklesia*, l'Assemblée et de la Haute Cour témoigne de ce souci antique de la séparation des pouvoirs. Point n'est plus besoin d'épiloguer sur l'effectivité irrécusable de cet équilibrisme institutionnel qui dans la cité attique s'emploie à maintenir séparés et bien distincts les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. La distinction et la surveillance mutuelle des pouvoirs entendent donc mieux contenir les tentations de démesure inhérentes à l'un d'entre eux ou à l'ensemble comme à la nature de l'homme. Montesquieu impute certes le déclin de la *respublica* romaine à l'extension démesurée de son territoire, à l'effritement des valeurs morales et politiques mais aussi

¹³⁴A. Baudard, *La Philosophie Politique*, Paris, Flammarion, Dominos, 1996, p. 29.

¹³⁵Platon, *Les Lois*, III, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 693d, p. 50.

¹³⁶Aristote, *Ethique à Nicomaque*, LGF, 1992; *Politique*, Paris, Vrin, 1995, p. 102.

¹³⁷Pindare, II, *Ode Pythique*, 86, Paris, Les Belles Lettres, 1996 ; Hérodote, *Enquête*, III, 80-82, Paris, Gallimard, 1990, p. 70.

surtout à l'affaiblissement des trois pouvoirs au profit de la domination d'un monarque ou d'une classe d'accapareurs oligarques¹³⁸. C'est une réalité dans l'histoire des hommes que l'homme incline rarement à partager le pouvoir si les occurrences et les infortunes diverses ne l'y obligent. *Insociabileregnum*. Pour s'en sortir il faudra peut-être lire et relire les injonctions du florentin de la Renaissance au sujet de l'art politique : « Si tu savais changer de nature quand changent les circonstances, ta fortune ne changerait point »¹³⁹.

Retenons pour faire bref qu'Athènes n'est pas une oligarchie, du moins pas dans le sens que préconisent les tenants de la thèse des proto-démocraties africaines¹⁴⁰.

Les cités aristocratiques grecques de l'époque, toujours enclines à la tyrannie du monarque, instaurent de manière sensible l'avènement de la cité démocratique qui érige Athènes au centre ou même en « école de la Grèce » selon l'expression de Thucydide. La cité attique va donc s'employer tout au long de son épopée égalitaire et libertaire émaillée de vicissitudes diverses, à déplacer l'exercice du pouvoir, du monarque vers un corps socialement toujours plus large ; d'abord le corps des *homoioi*, les semblables qui va de manière qualitative devenir ensuite les *isoi*, les égaux. On peut évoquer ici l'instauration par Clisthène de l'*isonomia*, principe citoyen qui fonde l'égalité participation de tous les citoyens-*politai* à l'exercice effectif du pouvoir athénien.

Il est évident que le talon d'Achille de la démocratie athénienne résidait dans ce mythe de l'autochtonie des athéniens, *hypothesis* qui donc n'a pas permis à la cité de transmuier en effectivité l'idée d'universalité pourtant consubstantielle à la philosophie grecque depuis ses origines jusqu'à son expression stoïcienne post-aristotélicienne. Le mythe de l'autochtonie ne doit pas occulter à notre regard, les contributions majeures

¹³⁸Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, V, 14, XI, 6, p 114.

¹³⁹N. Machiavel, *Le Prince*, Paris, Librairie Générale Française, 1983, chap. XXV, p. 132.

¹⁴⁰E. R. K. Adanhounmè, « Les ressorts démocratiques de l'Afrique des proto-démocraties consensuelles. Une approche archéologique de la question de la modernité politique en Afrique. », in *Humanités Gabonaises*, Revue internationale de Lettres, Sciences Humaines et Sociales, N° 03, Libreville Ed. Ntsame, Décembre 2012, pp. 167-193.

que représentent les principes novateurs de l'*isonomia*¹⁴¹, de l'*isègoria*¹⁴² et son pendant de l'*antagoria*¹⁴³, de l'*isogonia*¹⁴⁴, de l'*isokratia*¹⁴⁵ et de l'*éleuthéria*¹⁴⁶.

Tous les athéniens ne sont certes pas des citoyens puisqu'il faut exclure de cet «aréopage d'autochtones de souche», les femmes, les métèques, les mineurs et les gens voués à la fatalité de la condition servile. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ceux d'entre eux qui en remplissent les conditions, ont accès aux plus hautes magistratures et en retour règnent en maîtres de l'Etat soit en tant que membre de l'*ekklésia*, soit en tant que bouleutes ou, si le sort en décide autrement en vue de l'équité, en tant que héliastes¹⁴⁷. A l'exception donc des citoyens de plein droit à qui elle faisait la belle part, la démocratie athénienne s'accommodait évidemment fort bien de la situation discriminatoire dévolue aux femmes, de mesures de défense prises à l'égard des métèques et du scandale de l'esclavage.

Il nous importe néanmoins d'apporter quelques nuances aux implications de ce principe de l'autochtonie des athéniens, en replaçant notre débat dans cet environnement social d'exclusion de l'époque.

¹⁴¹ L'*isonomia* désigne le principe d'égalité politique. Elle ne signifie pas l'égalité devant la loi mais plutôt l'égal droit de tous les citoyens à exercer leurs droits politiques.

¹⁴² L'*isègoria* désigne l'égalité devant le droit de parole, le droit pour chaque citoyen de prendre la parole au sein des assemblées politiques. Il faut inscrire dans cette dynamique, la *parrhèsia*, cette autre forme de liberté de parole qui désigne le droit qu'a tout un chaque de dire ce qu'il pense, le droit pour chaque citoyen de dire en public le fond de sa pensée, tant à l'assemblée que dans les différents lieux de débat public.

¹⁴³ L'*antagoria* est le pendant de l'*isègoria*. Elle désigne le droit de réponse reconnu à tout citoyen au sein des assemblées politiques.

¹⁴⁴ L'*isogonia* est le principe éminemment athénien de l'égalité de naissance.

¹⁴⁵ L'*isokratia* désigne l'égalité de pouvoir, c'est-à-dire la prérogative reconnue à tout citoyen de participer à l'exercice du pouvoir qui, dans le contexte de la démocratie athénienne, est ponctué par la rotation.

¹⁴⁶ L'*éleuthéria* revêt le double sens d'autonomie (idéal politique partagé également par les oligarques et les démocrates) et de liberté. Cette seconde acception assimile l'*éleuthéria* à un idéal constitutionnel intimement lié à la démocratie. Dans la sphère publique, l'*éleuthéria* était le droit de chaque citoyen à participer au fonctionnement des institutions de l'État. Elle désigne aussi la liberté privée, c'est-à-dire le droit de chaque citoyen de vivre comme l'entend sans attenter à la liberté d'autrui (*zén hos boulétai tis*) (Cf. Mogens Herman Hansen, *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène. Structure, principes et idéologie*; trad. Serge Bardet, Paris, Les Belles Lettres, 1993, p. 100-114. 435).

¹⁴⁷ E. R. K. Adanhounmè, « Des modes d'élévation aux magistratures dans la cité antique. Tirage au sort et élection dans l'imaginaire socio-politique gréco-romain », in *Annales de la FLASH*, N° 17, Vol. 1, Décembre 2011, pp. 237-263.

D'abord la femme. Depuis l'antiquité jusqu'à une époque récente, elle était réduite à assurer la perpétuité de la lignée et à rester en tutelle toute sa vie durant.

L'exclusion de la femme de la citoyenneté n'était donc pas une spécificité attique où on recense d'ailleurs l'influence majeure de certaines dames comme Aspasia, compagne de Périclès et qui était née à Milet. Courtisane, du moins une femme vivant en dehors de la norme, Aspasia, la belle ionienne à cause de qui Périclès récolte une condamnation pour concubinage, était une parfaite maîtresse de maison. Certains estiment même que les initiatives de Périclès furent en réalité issues de son esprit cultivé et raffiné. Ils donnent à ce propos la décision de secourir Milet lors du conflit avec Samos. L'atténuation de la discrimination sexuelle face à l'exercice du pouvoir ne se limite pas à l'Afrique subsaharienne de l'ère pré-coloniale¹⁴⁸. Peut-être n'en a-t-il pas eu de la trempe de la reine Zingha en Angola et de la reine d'Angonna sur l'aire de l'actuelle Ghana. Des personnalités féminines dominant de manière récurrente les tractations politiques partout dans le monde. Ce n'est pas là une spécificité des monarchies de l'Afrique d'antan mais plutôt une constante du vivre-ensemble humain. C'est déjà heureux qu'Iroko attire l'attention sur le fait qu'à l'époque, il n'y avait pas d'égalité sexuelle effective face à l'exercice du pouvoir. Il va sans dire que les règnes de femmes constituent des pratiques récurrentes au sein d'autres aires géographiques. Cette question n'est appréhensible qu'en tenant compte de l'anthropologie sous-jacente. Gardons-nous de décréter que l'anthropologie en cours dans les monarchies africaines de l'époque paraît forcément plus démocratique. Nous n'entendons pas ici nous empêtrer dans ces détails superfétatoires des influences des reines à travers les cours du monde. L'histoire offre à ce propos une multitude d'exemples voire de prototypes. L'Afrique subsaharienne ne saurait détenir de manière exclusive la palme de ce record.

Périclès a eu d'Aspasia un fils qui n'obtient néanmoins pas la citoyenneté athénienne. Il paraît évident que ses parents n'étaient pas tous deux athéniens de souche. Aspasia que les ennemis de Périclès prenaient plaisir à traiter de *pornai* ou *pallacai*,

¹⁴⁸ Achola O. Pala, Madina Ly, *La femme africaine dans la société précoloniale*, Paris, Les Presses de l'UNESCO, 1986.

c'est-à-dire de prostituée, est restée en dépit de son ascension un métèque. Cette loi refusant la qualité de citoyen à tous ceux qui n'étaient pas nés de père et de mère athéniens avait été initiée par Périclès lui-même.

L'étranger était tout à fait exclu de la vie politique d'Athènes où les naturalisations paraissaient rares et difficiles. De sévères précautions avaient donc été prises pour que l'étranger n'assiste pas aux assemblées. Mais pour en saisir la portée, force est de restituer ces mesures dans leur contexte en rappelant qu'elles n'étaient pas dictées par le mépris de l'étranger. Le grec de l'époque, à l'exception du citoyen des autres cités helléniques, se considère en effet comme supérieur au non-grec qui parle ce que ces hellènes de souche dénomment *barbaros*, « *charabia* ».

Au sein même des cités grecques, il est à noter lors de la guerre du Péloponnèse, l'émergence d'un nationalisme qui s'emploiera à opposer Ioniens et Doriens sur la base d'une théorie des races.

Les grecs de l'époque étaient par ailleurs plus ou moins conscients des inconvénients du surpeuplement. Ce sentiment qui s'est manifesté dans certaines cités de l'Hellade par la restriction volontaire des naissances, s'exprime dans la cité attique par cette législation de défense à l'encontre du métèque. Il leur paraissait en outre convenable de limiter le nombre de ceux qui étaient en mesure de bénéficier des dispendieuses largesses d'une cité qui rétribuait certains services publics, secourant les victimes de la guerre, et même, venait au secours des indigents en temps de crise.

Ce sentiment relatif aux inconvénients du surpeuplement a également été exposé et justifié par les philosophes de l'époque qui étaient loin de partager le beau rêve d'Alexandre s'évertuant à faire la fusion entre Hellènes et Asiatiques. A l'époque où commençaient à se briser les cadres du monde hellénique, Aristote considère encore Grecs et Barbares comme deux univers incommensurables et il n'imagine pas la Grèce autrement que sous l'aspect suranné d'une juxtaposition de petites cités. La servitude ne provoque de la part de ce métèque aucune condamnation morale. Il ignore le respect dû à la vie même de la personne, méconnaît ses droits à la liberté. En enjoignant à certains

hommes de jouer le rôle d'instruments consacrés aux œuvres serviles en vue de satisfaire les attentes de la vie belle et bonne du citoyen, la réflexion du stagirite heurte de front la pensée politique moderne. Seule une petite minorité d'esprits généreux affirmait, après Antisthène et avec les philosophes de l'école stoïque qui d'ailleurs ont enrichi le vocabulaire du beau mot de « citoyen de l'univers » - *kosmopolitès*-, l'égalité du Grec et du Barbare, de l'homme libre et de l'esclave, bref l'égalité originelle de tous les hommes. Un cosmopolitisme stoïcien redevable en fait à une philosophie de la « sympathie universelle » qui consacre la fraternité humaine que les Grecs fondaient sur une fraternité cosmique et religieuse¹⁴⁹.

Cette intransigeance paraît d'ailleurs atténuée par une certaine douceur des mœurs grecques mais également par les nécessités économiques de l'époque. En effet pour assurer la prospérité de la cité athénienne, il ne fallait pas soumettre les étrangers à des situations pénibles. Aussi les protégeait-on contre tout acte arbitraire. Un certain libéralisme, plus sensible dans les mœurs que les institutions aux cadres rigides, faisait participer ces étrangers domiciliés à tous les agréments que pouvait offrir à l'époque la vie au sein de la cité. En revanche, l'Etat exige d'eux un impôt et le service militaire. Ils seront en effet conviés lors de la guerre du Péloponnèse à combattre plus d'une fois sur la flotte ou même dans les rangs de l'infanterie athénienne¹⁵⁰.

Cette dynamique de tolérance des mœurs grecques à l'endroit des étrangers domiciliés s'accompagne de l'accroissement du nombre des esclaves qui, d'ailleurs à l'époque, constituaient le quart de la population totale de l'Attique. Ces esclaves font concurrence aux travailleurs de condition libre, au sein des petits ateliers. Il était répandu de leur accorder un salaire qui bien souvent paraît avoir été égal à celui de l'homme libre. Cette forte population servile de l'Attique était juridiquement protégée contre tout éventuel mauvais traitement. La douceur des mœurs hellènes conférait en général à la condition servile une douceur de fait.

¹⁴⁹E. K. R. Adanhounmè, « *De l'aspiration hellénistique à la cosmopolis aux deux cités de la religion du dieu Christus. Le stoïcisme comme une nouvelle expression de démocratisation au sein de la république romaine* », in *Annales de l'Université de Ouagadougou*, Nouvelle Série A. Lettres, Sciences Humaines et Sociales, vol. 016 Décembre 2012, pp. 1-58.

¹⁵⁰J. Hatzfeld, *Histoire de la Grèce Ancienne*, Paris, Payot, 1962, pp.160-162.

Dans les rues d'Athènes où rien ne les distinguait, l'esclave prit l'habitude de ne point céder le pas à l'homme libre. Il n'en allait pas de même sur les trières de l'Etat ni surtout dans les mines où le labeur était pénible et dangereux. Aussi les seules révoltes serviles qu'Athènes ait connues aux cours de son histoire, ont eu lieu dans la région du Laurion.

Cette prospérité athénienne marquée également à l'époque par les goûts d'élégance intellectuelle et artistique, ne paraissait pas incompatible avec la constitution démocratique en dépit des contradictions flagrantes de cette dernière.

Pourquoi donc s'entêter à assimiler l'invention athénienne à l'expression d'une oligarchie?

On ne peut en effet parler d'oligarchie athénienne que dans le cas typique de l'oligarchie des Trente qui s'est employée à museler la parole publique après environ deux siècles de pratiques démocratiques instaurées d'une part par Solon et d'autre part portées au paroxysme par les réformes de Clisthène et de Périclès. Faisons à l'instant un peu d'histoire pour dire qu'il s'agit d'ailleurs d'un régime imposé par Sparte l'oligarchie à Athènes à l'issue de la longue guerre du Péloponnèse.

Ce régime d'exception imposée à la cité attique a exercé le pouvoir de manière autoritaire durant huit mois avant que la démocratie ne soit restaurée par Thrasybule et le fameux Anytos. Il urge donc de ne pas confondre la démocratie athénienne et l'oligarchie athénienne des Trente.

Tout pouvoir est toujours en effet animé d'une intention plus ou moins secrète d'exclusion. Que ce soit dans l'antiquité ou la modernité démocratique marquée de fond en comble par les pathologies de l'exercice de la puissance, l'exclusion est plus qu'une réalité. C'est aussi qu'à travers les *Lettres*, examen autobiographique et rétrospectif auquel il s'adonne au soir de sa vie, Platon constate qu'aucun régime politique n'offre un bilan satisfaisant. Tous les régimes politiques portent en effet les germes d'une pathologie aux ramifications diverses et dont les effets, toujours, se ressemblent et se

ramènent en somme à l'anomie, aux disparités sociales, à l'amour et à la convoitise des richesses et à la course effrénée au pouvoir¹⁵¹.

Il s'avère évident que tout ce qui inclut, exclut de fait. L'inclusion de certains dans le corps civique implique nécessairement l'exclusion d'autres. C'est le revers de la médaille. Bonnaud a écrit à ce propos *Le système de l'histoire*¹⁵², un ouvrage qui se ramène à défendre cette thèse fondamentale : tout progrès en histoire se paie. Il en est de même de la gestion libérale contemporaine du pouvoir politique qui ne saurait nier la réalité d'une telle logique historique discriminatoire traversée et assujettie à la loi du marché. Le principe même de la délégation du pouvoir politique, n'est-ce- pas là aussi l'expression d'une exclusion qui ne dit pas son nom ? En soutenant que notre système démocratique représentatif constitue la fin de l'histoire, Fukuyama¹⁵³ reconnaît plus ou moins explicitement que la représentation qui revient en réalité à une exclusion de fait, pose problème à la démocratie qui en l'occurrence semble comme arrêtée. Le système représentatif reste probablement l'ultime épiphanie possible de l'invention démocratique. C'est dire que la gestion du pouvoir politique ne peut paraître efficiente sans une certaine forme d'exclusion. La pertinence de la réflexion à ce sujet revient à rechercher les moyens pour atténuer l'exclusion, c'est-à-dire des moyens susceptibles de donner un visage humain à l'incontournable discrimination de fait.

Toute pratique du pouvoir, fût-elle démocratique, instille une certaine dose d'exclusion. L'utopie démocratique apparaît à ce propos comme le moindre mal parmi les régimes possibles, quelque chose de bon mais seulement possible dans un monde de dieux : « S'il existait un peuple de dieux, ils se gouverneraient démocratiquement. Un tel gouvernement ne correspond pas aux hommes »¹⁵⁴.

Il en ressort que la démocratie ne peut apparaître comme la prérogative des hommes. Elle ne peut apparaître donc que comme un idéal. Aucune époque, encore moins aucune aire géographique ne peut se prévaloir de détenir le monopole de

¹⁵¹ A. Baudard, *La Philosophie Politique*, Paris, Flammarion, Dominos, 1996, p. 18.

¹⁵² Robert Bonnaud, *Le système de l'histoire*, Paris, 1989, p. 44.

¹⁵³ F. Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*; trad. fr., Paris, Flammarion, 1994, p. 114.

¹⁵⁴ J.-J. Rousseau, *Du Contrat Social*, IV, 3.

l'expression absolue de la démocratie. C'est pourquoi la réflexion de Delannoi conclut en faveur de la relativité en matière d'appréciation des pratiques démocratiques antique et moderne : « Aucune époque ne présente tous les critères de démocratie. En retenant la démocratisation comme critère, la Grèce, à cause de l'exclusion politique des femmes, des métèques, des esclaves, est beaucoup moins démocratique que les démocraties modernes. Mais en retenant la démocratie politique comme critère, ce sont les démocraties actuelles qui sont moins démocratiques : représentants distants, bureaucraties lourdes, contrôle politique épisodique, participation populaire faible. Du point de vue politique, l'Antiquité nous donne des exemples de démocraties à pratiques oligarchiques.

Aujourd'hui nous voyons plutôt des oligarchies à légitimité démocratique. La démocratie actuelle contribue à légitimer et choisir des élites. La participation, déjà inférieure à celle de l'Antiquité, semble même se réduire dans l'histoire récente. En revanche, du point de vue culturel, le thème de la démocratisation est beaucoup plus vaste et beaucoup proliférant que dans les démocraties anciennes »¹⁵⁵.

Chaque époque axiale de la démocratisation représente de manière indéniable un pas en avant dans l'expression de l'utopie démocratique. Ce qui suppose qu'il nous faut nous garder de mettre une distance infranchissable voire d'imaginer une dichotomie entre la pratique moderne de la démocratie et son expérience athénienne qui, en dépit de sa spécificité, continue de nous émerveiller par son caractère radical. Contrairement à nos habitudes qui nous inclinent à exagérer considérablement les frontières entre anciens et modernes pour des enjeux idéologiques allant d'une part dans le sens de la nostalgie de l'âge d'or et s'expliquant d'autre part par tendance progressiste et complaisance moderniste, nous nous devons de prendre au sérieux cette épopée attique dont les procédures, à en croire Mogens Hansen, ne manquent pas d'une certaine actualité¹⁵⁶. Les trouvailles les plus originales de cette démocratie athénienne étaient destinées à lutter contre la corruption, à éviter le recrutement des gouvernants au sein d'une élite, à

¹⁵⁵ G. Delannoi, *op. cit.*, p.66.

¹⁵⁶ Cf. Mogens Herman Hansen, *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène. Structure, principes et idéologie*; trad. Serge Bardet, Paris, Les Belles Lettres, 1993.

éradiquer l'affairisme et le professionnalisme, maux auxquels reste toujours confrontée notre modernité politique. Il paraît à ce titre pertinent de ne pas exagérer la rupture entre anciens et modernes¹⁵⁷. La modernité anomique ou, comme aiment à l'appeler certains, la post-modernité caractérisée par la faillite des systèmes sotériologiques dispensateurs de sens et de rationalité universels et partant en proie à la dérélition obsessionnelle, au doute et au malaise démocratique, gagnerait à ne pas vouer aux gémonies l'héritage combien indispensable des anciens. C'est peut-être un besoin d'autonomie qui l'installe à regret dans un refus obstiné de filiation avec ses fondements antiques.

Conclusion

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que le passé doit être observé à l'aune des questions et des intérêts du présent. Néanmoins une histoire objective se doit de se garder de transposer la pertinence du présent politique dans un passé fort éloigné dans le temps et davantage encore dans l'esprit, c'est-à-dire dans l'imaginaire de nos espaces contemporains de légitimités politiques. En d'autres termes si la démocratie nous paraît pertinente de nos jours, elle ne l'a pas forcément toujours été. Sinon, nous risquons de ne pas poser les vrais problèmes, nous contentant plutôt de fait d'apporter de fausses solutions aux faux problèmes bourrés d'une grande dose de sentiments, s'esquivant à nos responsabilités historiques par la distraction en des pis-aller de solutions et le refus délibéré et opiniâtre de nous soumettre à l'évidence de la vérité politique en cours.

Il nous faut plutôt partir des difficultés réelles qu'éprouvent les processus démocratiques en cours, prendre acte de leur incapacité à aller au-delà des mécaniques institutionnelles de manière à muer en effectivité l'utopie des droits et devoirs citoyens consubstantiels à l'idéal démocratique. C'est en termes d'imaginaires politiques qu'il convient d'appréhender les problématiques politiques d'Afrique conviée à l'instauration d'un Etat de droit, l'institutionnalisation du pluralisme et du suffrage universel, l'alternance au pouvoir, la transparence et l'équilibre de pouvoir entre l'institution politique et la société civile. C'est ici que l'histoire des faits sociaux et l'histoire des mentalités collectives, bref l'histoire conviée à explorer les imaginaires, doit non

¹⁵⁷ M. Hansen, *op.cit.*, p.312 ; G. Delannoi, *op.cit.*, pp.66-67.

seulement être appelée à reprendre la plénitude de ses droits mais aussi à fournir des éléments nouveaux de compréhension, à apporter un éclairage nouveau à notre situation critique de déliquescence sociale et de récupération politique. En dépit de sa « subjectivité impliquée », de sa « sympathie »¹⁵⁸, le choix de l'historien ne doit pas être celui de ses déterminations, ses opinions, ce que Furet dénomme ses « fortes évidences » mais plutôt de ses concepts et méthodes¹⁵⁹.

L'histoire africaine peut être d'une utilité certaine voire féconde pour les modernités démocratiques africaines à condition qu'elle ne soit pas une caution plus ou moins pensée au service des stratégies de récupération politique en cours sur le continent.

L'exploration des imaginaires exige des spécificités méthodologiques précises. Elle requiert des voies qui recoupent celles de l'ensemble des sciences sociales. C'est donc un faisceau de méthodes convergentes qu'il faudrait plutôt mettre ici en œuvre à travers un cadre interdisciplinaire. Pour être objective, l'historiographie africaine se doit de s'abreuver à la source interdisciplinaire. Cette objectivité historique ne peut être que le résultat d'une herméneutique des faits historiques élaborée par des instruments interdisciplinaires, seuls à même de rendre compte sans allégeance de la complexité de la totalité de socio-politique africaine. Il s'agit en dernière instance d'une question d'interprétation des faits sociaux, d'herméneutique des mentalités collectives, de l'inconscient collectif, bref des imaginaires socio-politiques. Une telle entreprise ne peut que générer des conflits si on n'y prend pas garde. Elle exige d'aller au-delà des seules méthodes de l'histoire très peu avertie de ces explorations menées en dehors de son champ habituel d'investigation. Ricœur parle du conflit des interprétations¹⁶⁰. Quelle gageure que cette entreprise qui entend investir avec objectivité et en faisant preuve d'une neutralité axiologique cette problématique des imaginaires socio-politiques qu'on ne peut plus davantage éviter n'y occulter. Ce concept wébérien de neutralité

¹⁵⁸ H. Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1959.

¹⁵⁹ F. Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1979, p. 26.

¹⁶⁰ P. Ricœur, *Le conflit des interprétations : essais d'herméneutique*, Paris, Seuil, 1969, p. 509.

axiologique¹⁶¹ postule l'exigence d'honnêteté intellectuelle de l'homme de science, convié sans cesse à combattre, dans son travail scientifique, ses propres préjugés et prises de position politique qui, en l'occurrence, peuvent apparaître comme des cautions intellectuelles portées à des positions idéologiques de récupérations des processus démocratiques en cours. Weber préconise à juste titre « l'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociale »¹⁶².

Il urge donc de cristalliser notre réflexion sur la démocratie autour de la question des imaginaires socio-politiques afin d'en tirer les conséquences qui s'imposent. Il va sans dire qu'une démarche archéologique qui entend exhumer de l'Afrique pré-coloniale ses ressorts démocratiques pérennes ne peut en aucune manière apporter de solutions crédibles et pertinentes aux défis de l'actualité politique africaine.

Références bibliographiques

ADANHOUNME, E. R. K., *L'Utopie des Inventions démocratiques. Réflexion sur la question des valeurs*, Paris, L'Harmattan, 2006.

-----; « *Des modes d'élévation aux magistratures dans la cité antique. Tirage au sort et élection dans l'imaginaire socio-politique gréco-romain* », in *Annales de la FLASH*, N° 17, Vol. 1, Décembre 2011, pp. 237-263.

-----; « *Le suffrage universel entre l'agrégation des intérêts et la volonté générale. Propos sur l'impasse du vote démocratique* », in *Revue spéciale des Journées Scientifiques de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)* de l'Université d'Abomey-Calavi, Vol. 2 N° 3, Août 2012, pp. 151-170.

-----; « *Les inventions démocratiques comme paradigmes à l'ère africaine des nouveaux politiques : au-delà des ruses de récupération en cours* », in *Cahiers du CERLESHS*, tome XXVII, N° 43, Novembre 2012, pp. 117-157.

-----; « *Les ressorts démocratiques de l'Afrique des proto-démocraties consensuelles. Une approche archéologique de la question de la modernité politique en Afrique.* », in *Humanités Gabonaises, Revue*

¹⁶¹ M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965, p. 117.

¹⁶² *Idem.*

internationale de Lettres, Sciences Humaines et Sociales, N° 03, Libreville Ed. Ntsame, Décembre 2012, pp. 167-193.

-----; « *De l'aspiration hellénistique à la cosmopolis aux deux cités de la religion du dieu Christus. Le stoïcisme comme une nouvelle expression de démocratisation au sein de la république romaine* », in *Annales de l'Université de Ouagadougou*, Nouvelle Série A. Lettres, Sciences Humaines et Sociales, vol. 016 Décembre 2012, pp. 1-58.

----- « *Considérations sur la démocratie consensuelle au sein des monarchies traditionnelles aux contrepoids et courants modérateurs* », in *Imo-Irikisi, La Revue des humanistes du Bénin*, FLASH/UAC, Vol. 5, N°1 et 2, Juillet et Décembre 2013, pp. 189-198.

----- « *Les règles de dévolution du pouvoir traditionnel dans les royaumes du Danxomè et de Xogbonou comme sources d'inspiration des processus politiques démocratisation en Afrique* », in *Revue spéciale des journées scientifiques de la FLASH/UAC*, Vol. 3 N° 7, Août 2013, pp. 230-248.

----- « *Révisions constitutionnelles dans les démocraties africaines. La volonté générale en question* », in *Annales de la FLASH/UAC*, N° 19, Vol. 1, pp. 81-97.

AKINJOGBIN, I. A ; DIAGNE, P., HAGAN G.(dir.) ; *Le concept de pouvoir en Afrique*, Paris, Les Presses de l'UNESCO, 1981.

ARISTOTE., *Ethique à Nicomaque*, LGF, 1992.

-----; *Politique*, Paris, Vrin, 1995.

AUBENQUE, P., Tordesillas, A., (éd.), *Aristote politique*, Paris, PUF, « Epiméthée », 1993.

BAUDARD, A., *La Philosophie Politique*, Paris, Flammarion, Dominos, 1996.

BONNAUD, R., *Le Système de l'Histoire*, Paris, Fayard, 1989.

BORDES, J., *Politeia dans la pensée grecque jusqu'à Aristote*, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

CASTORIADIS, C., *L'institution imaginaire de la société* ; Paris, Seuil, 1985.

-----; *Domaines de l'homme*, Paris, Seuil, 1986.

-----; *La société bureaucratique. T.1 les rapports de production en Russie*, Paris, UGE, 1973.

- CAUMIERE, P., *Castoriadis : le projet d'autonomie*, Michelon, coll. « Le Bien Commun », 2007.
- DE COULANGES, F., *La Cité Antique*, Paris, Flammarion, 1984.
- DELANNOI, G., « *Démocratie, le mot et le critère* », in *Esprit*, N°240, Février 1998, pp. 61-64.
- DOSSOUMON, S., « *Sociétés Africaines et Démocratie* », in Salmon P. (dir), *Processus Démocratique en Afrique : impact et perspectives ; Actes du Colloque International de Cotonou, 11-14 Avril 1994*, Tournai, Presses de l'Imprimerie Campin, ULC / CERI, Décembre 1994, pp. 40-54.
- FEBVRE, L., *Combats pour l'histoire*, Paris, Flammarion, 1953.
- FUKUYAMA, F., *La fin de l'histoire et le dernier homme* ; trad. fr., Paris, Flammarion, 1994.
- FURET, F., *Penser la Révolution Française*, Paris, Gallimard, 1979.
- ; *La Révolution française*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 1999.
- ; *La Révolution en débat*, Paris, Gallimard, 1999.
- FURET, F., M. OZOUF, (dir.), *Dictionnaire Critique de la Révolution Française*, Paris, Flammarion, 1988.
- GODECHOT, J., *Un jury pour la Révolution*, Paris, Robert Laffont, 1974.
- HANSEN, M. H., *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène. Structure, principes et idéologie*; trad. Serge Bardet, Paris, Les Belles Lettres, 1993.
- HATZFELD, J., *Histoire de la Grèce Ancienne*, Paris, Payot, 1962.
- HERODOTE., *Enquête*, Paris, Gallimard, 1990.
- HOBBSAWM, E.- J., *Aux armes, historiens. Deux siècles d'histoire de la Révolution française*, trad. J. Louvrier, Paris, La Découverte, 2007.
- JAEGER, W., *Paidéia, la formation de l'homme grec*, trad. A. et S. Devyver, Paris, Gallimard, 1964.
- KI-ZERBO, J., *Histoire de l'Afrique Noire. D'hier à Demain*, Paris, Hatier, 1978.
- MARROU, H.- I., *De La Connaissance historique*, Paris, Seuil, 1959.
- MACHIAVEL, N., *Le Prince*, LGF, 1980.

- MONTESQUIEU., *De l'Esprit des Lois*, présenté, par V. Goldschmidt, Paris, Garnier-Flammarion, 1979.
- PLATON., *Gorgias*, LGF, 1996.
- ; *Les Lois*, III, Paris, Les Belles Lettres, 1992.
- ; *La République*, LGF, 1995.
- PRELOT, M., LESCUYER, G., *Histoire des Idées Politiques*, Paris, Dalloz 1994.
- ROUSSEAU, J.-J., *Du Contrat Social*, Paris, Seuil, 1971.
- ROUSSEL, D., *Historiens grecs, Hérodote, Thucydide*, Paris, PUF, 1973.
- SALMON, P., « *Une démocratie à construire* » in Salmon P. (dir), *Processus démocratique en Afrique : impact et perspectives ; Actes du Colloque International de Cotonou, 11-14 Avril 1994*, Tournai, Presses de l'Imprimerie Campin, ULC / CERI, Décembre 1994.
- SARTRE, J.-P., *L'Être et le Néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, 1943.
- THUCYDIDE., *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, texte édité par J. de Romilly, Paris, Les Belles Lettres, 1962.
- VOVELLE, M., *L'héritage et la mémoire*, Toulouse, Privat, 2007.